

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

La reproduction même partielle de ces informations par des personnes ou des institutions externes à l'Organisation exige l'approbation préalable de la Direction du CERN.

INFORMATION

Suivant une recommandation de son Président, le Comité du Conseil a accepté de recevoir une délégation de l'Association du Personnel, à savoir son Président et ses deux Vice-Présidents, pour leur donner la possibilité de s'adresser aux Délégués des Etats membres lors de la réunion du 19 mars 1992. Malheureusement, la délégation de l'Association du Personnel ne s'est pas présentée, et cela sans prévenir le Comité du Conseil. Ainsi l'occasion de faire connaître directement ses vues aux délégués a été manquée.

La Direction du Laboratoire se déclare profondément navrée de ce malheureux incident.

COMITE DE CONCERTATION PERMANENT

Le Comité de concertation permanent s'est réuni le 11 mars 1992 et a discuté des points suivants:

1. Négociations avec la SBS

A. Naudi a fait le point sur les conditions préférentielles offertes par la banque à ses clients du CERN. Ces derniers recevront sous peu des informations détaillées sur ces conditions. Le contrat avec la banque est en cours de prolongation pour cinq ans à compter du 1^{er} juillet 1992.

2. Suivi des décisions du Conseil de décembre 1991

L'Association du personnel a annoncé que la plupart des membres du Conseil du personnel ont introduit des recours concernant les accords négociés et les procédures appliquées; il s'agit du premier temps de l'action juridique entreprise à la suite de la décision prise par le Conseil du CERN en décembre dernier de ne pas approuver la pleine indexation recommandée par la Direction et le Comité des finances. Elle invite également le personnel à se réunir au rez-de-chaussée du Bâtiment principal avant la réunion du Comité du Conseil le 19 mars 1992, pour appuyer la demande de l'Association du personnel d'être reçue à la séance du Comité du Conseil. Il a été convenu de tenir une réunion spéciale le 13 mars pour discuter des dispositions à prendre pour cette manifestation.

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading.

Reproduction of all or part of this information by persons or institutions external to the Organization requires the prior approval of the CERN management.

INFORMATION

Following a recommendation of the President of Council, the Committee of Council agreed to receive a delegation of the Staff Association, namely their President and the two Vice-Presidents, in order to give them the opportunity to address the Delegates from the Member States in the session of 19 March 1992. Unfortunately, the Delegation of the Staff Association did not show up - without notifying the Committee of Council. An opportunity to inform the Delegates of their views at first hand was thus missed.

The Laboratory Management expresses its deep disappointment for this unfortunate incident.

STANDING CONCERTATION COMMITTEE

There was a meeting of the Standing Concertation Committee on 11th March 1992 at which the following topics were discussed:

1. Negotiations with the S.B.S.

A. Naudi reported on preferential conditions offered by the bank to CERN clients. Clients will be informed of the details shortly. The contract with the bank is being extended for a period of 5 years from 1 July 1992.

2. Follow-up of Council decisions of December 1991.

The Staff Association announced that most members of the Staff Council had lodged appeals concerning the negotiated agreements and applied procedures, as a first step in their legal action following the CERN Council's decision last December not to approve the full indexation recommended by Management and the Finance Committee. They were also inviting the staff to a meeting on the ground floor of the Main Building before the meeting of the Committee of Council on 19 March 1992, to support the request for the Staff Association to be received in the Committee of Council session. It was agreed to hold an ad hoc meeting on 13 March to discuss the arrangements for this manifestation.

Management representatives pointed out that the first priority at this time must be to secure the approval

Les représentants de la Direction ont fait remarquer que la première priorité à l'heure actuelle doit être d'obtenir l'approbation du projet LHC et qu'il importe d'éviter de susciter l'antagonisme des délégués des Etats membres. Les délégués au Conseil, conscients de l'inquiétude du personnel à propos des questions d'indexation des traitements, ont créé le Groupe de travail Strohal pour traiter précisément de ce sujet. Certains éléments du "paquet" salarial ont été accordés, à savoir un relèvement net des traitements de base de 1 + 2% et 5 jours supplémentaires de congé à Noël. L'Association du personnel a répondu que ces éléments ne représentaient pas l'intégralité du train de mesures négocié en 1990.

L'Association du personnel a fait remarquer qu'il était peu probable que l'adoption du système de la "double majorité" pour l'approbation du budget et de l'indexation par le Conseil facilite la prise de décisions satisfaisantes dans ce domaine: elle a souligné que ses actions concernent la question plus générale des relations entre l'Organisation et le personnel, ainsi que le respect des procédures convenues.

3. MOAS

W. Middelkoop a présenté cinq documents de la Commission consultative des filières, dans lesquels celle-ci donne son avis sur l'affectation de divers groupes de membres du personnel à telle ou telle filière de carrière et a demandé aux représentants de l'Association du personnel de les commenter; ces documents lui étant parvenus peu de temps auparavant, l'Association se propose de présenter ses commentaires par écrit. En réponse à une question de l'Association du personnel, W. Middelkoop a déclaré qu'il a été tenu compte de ces documents lors de la prise des décisions correspondantes sur l'attribution de filières de carrière.

Le projet de directives proposées par le Groupe de travail MOAS pour la procédure d'avancement en 1992 a également été discuté. Il est proposé que le coût de l'avancement du personnel, à l'exclusion de l'avancement exceptionnel du personnel supérieur, s'élève à 1,6% des traitements de base, contre 1,46% en 1991. L'Association du personnel a rappelé qu'à l'automne 1990 (voir document CERN/FC/3393-CERN/CC/1842) la Direction avait évoqué l'affectation exclusive de budgets supplémentaires exceptionnels de 0,75% aux avancements au mérite en 1992 et 1993 pour lancer le système, et a demandé qu'il en soit tenu compte dans le cadre des présentes propositions, mais la Direction a fait remarquer que le récent document du Conseil créant le MOAS ne prévoit aucune disposition de ce type.

Le Groupe de travail MOAS a estimé que les chefs de division devraient être responsables du financement de tous les avancements de leur personnel sur le même budget global, mais l'Association du personnel a considéré que le coût des avancements exceptionnels après recrutement ou transfert devrait venir en plus. L'Association du personnel s'est également élevée contre la directive proposée selon laquelle le personnel pour

of the LHC project, and that it was important to avoid antagonising the Member State delegates. Council delegates had recognised the concern of the staff on salary indexation questions and set up the Strohal Working Group specifically to deal with this topic. Some parts of the salary package had been granted, namely 1 + 2% net increase of basic salaries and five more days holiday at Christmas. The Staff Association replied that this was not the full package that was negotiated in 1990.

The Staff Association remarked that the introduction of the "double majority" system for budget and indexation approvals by Council was not likely to facilitate satisfactory decisions in this area: they stressed that their actions were concerned with the more general question of the relationship between the Organization and the personnel, and the respect of agreed procedures.

3. MOAS

W. Middelkoop presented five documents from the Consultative Committee on Career Paths giving its advice on the assignment of various groups of staff to particular career paths, and invited the Staff Association representatives to comment on them; the Association proposed to make its comments in writing, since they had only received the documents recently. In reply to a Staff Association question, W. Middelkoop said that the documents had been taken into consideration for corresponding decisions on career path attribution.

The draft proposals by the MOAS Working Group for the 1992 advancement guide-lines were also discussed. The proposed cost of the advancement of staff, excluding exceptional advancement of senior staff, was 1.6% of the basic salaries, compared to 1.46% in 1991. The Staff Association recalled that in Autumn 1990 (see document CERN/FC/3393-CERN/CC/1842) the Management had referred to exceptional additional budgets of 0.75% being allocated exclusively to merit advancements in 1992 and 1993 to get the scheme started, and asked that account should be taken of this in relation to the present proposals, but it was pointed out by the Management that the recent Council document establishing MOAS contained no such provision.

The MOAS Working Group felt that Division Leaders should be responsible for the costs of all advancements of their staff from within the same overall budget, but the Staff Association considered that the cost of exceptional advancements after recruitment or transfer should be additional. The Staff Association also objected to the proposed guide-line which would normally exclude staff for whom an early departure has been agreed from consideration for exceptional advancement; furthermore they thought these costs should also be additional to the general provision.

It was concluded that various aspects discussed during the session should be clarified and additional information will be submitted as soon as possible.

It was reported that PE Division had called a meeting on the following day to discuss the organization of appeals boards following the MOAS exercise of allocating

lequel un départ anticipé a été convenu ne pourrait pas normalement être pris en considération pour un avancement exceptionnel; en outre elle a estimé que les coûts correspondants devraient eux aussi s'ajouter aux dépenses générales prévues.

Il a été conclu que divers aspects discutés pendant la séance devraient être clarifiés et des informations supplémentaires seront soumises dès que possible.

Il a été annoncé que la Division PE avait convoqué une réunion pour le lendemain en vue de l'organisation des commissions de recours à la suite de l'attribution par le MOAS des filières de carrière au personnel.

L'Association du personnel a demandé comment la Direction se proposait de porter à l'attention du personnel le contenu de la réponse du Directeur général à la lettre ouverte de l'Association du personnel datée du 29 janvier 1992. Les représentants de la Direction ont fait remarquer que le Comité de concertation permanent est le lieu normal des négociations entre l'Association du personnel et la Direction et ont regretté que la première ait préféré dans le cas présent avoir recours à une lettre ouverte.

4. Autres sujets

En raison du manque de temps, les autres sujets à l'ordre du jour, à savoir l'assurance maladie du personnel à temps partiel et le programme de travail du Comité, ont été reportés à la prochaine réunion, qui aura lieu le 8 avril 1992.

career paths to staff.

The Staff Association asked how the Management intended to bring the contents of the Director-General's reply to the Staff Association open letter of 29 January 1992 to the attention of the staff. Management representatives pointed out that the Standing Concertation Committee is the normal vehicle for negotiations between the Staff Association and the Management, and regretted that the Staff Association had preferred to use an open letter in the present case.

4. Other topics

Due to lack of time, the other topics on the agenda, namely the health insurance of part-time staff and the programme of work of the Committee, were postponed until the next meeting, which will take place on 8 April 1992.

PRESTATIONS DE SOURCES EXTERIEURES

Il est rappelé aux membres du personnel qu'ils ont l'obligation de déclarer le montant de toute prestation reçue de sources autres que l'Organisation (article R IV 1.02 du Règlement du Personnel).

En particulier, les membres du personnel ayant bénéficié de hausses d'allocations familiales en France et en Suisse sont invités à les notifier sans délai au Bureau des Dossiers de la Division du Personnel par l'intermédiaire de leur secrétariat de Division.

Division du Personnel
Tél. 3238-3903

BENEFITS FROM OUTSIDE SOURCES

Members of the personnel are reminded that they must declare the amount of any benefits they receive from sources outside the Organization (article R IV 1.02 of the Staff Regulations).

In particular, members of the personnel who benefited from increases in French and Swiss family allowances are invited to inform the Staff Records Office of Personnel Division through their Divisional secretariat, without delay.

Personnel Division
Tel. 3238-3903